

Liste des Membres

Nom	Prénom	Parti	Commune
Aellen	Jean-Pierre	PSA	Tavannes
Annoni	Paolo	PRJB	Bévilard
Bigler	Antoine	PSJB	Les Reussilles
Blanchard	Jean-Michel	UDC	Malleray
Boillat	Stéphane	AJU	Saint-Imier
Bühler	Manfred	UDC	Cortébert
Cabrio	Véronique	PSA	Moutier
Chaignat	Daniel	AJU	Tramelan
Daetwyler	Francis	PSJB	Saint-Imier
Fankhauser	Fritz	UDC	Orvin
Forster-Boivin	Marcelle	PSJB	Moutier
Frainier	Hubert	PDC-PLJ	Belprahon
Gagnebin	Christophe	PSJB	Tramelan
Gallaz	Martine	PS	Nods
Geiser	Pierre-André	UDC	Tavannes
Gerber	Tom	PEV	Reconvilier
Membrez	Francis	AHPDN	Diesse
Mercerat	Pierre	PSA	Court
Moeschler	Jean-René	PSA	Malleray
Rérat	Jean-Pierre	PRJB	Sonvilier
Schumacher	Jean-Jacques	PRJB	Bévilard
Sunier	Willy	PRJB	Nods
Vaucher	Annelise	PBD	Cormoret
von Kaenel	Walter	PRJB	Saint-Imier

Composition des sections permanentes

Institutions (10)	Jean-René MOESCHLER, PSA Pierre MERCERAT, PSA Jean-Pierre AELLEN, PSA <i>Hubert FRAINIER, PDC</i> Marcelle FORSTER, PSJB Francis DAETWYLER, PSJB Christophe GAGNEBIN, PSJB Manfred BÜHLER, UDC Jean-Michel BLANCHARD, UDC <u>Walter VON KAENEL, PRJB</u>
Economie publique ECO (8)	Francis MEMBREZ, AHPDN <u>Pierre MERCERAT, PSA</u> <i>Francis DAETWYLER, PSJB</i> Marcelle FORSTER, PSJB Pierre-André GEISER, UDC Jean-Michel BLANCHARD, UDC Walter VON KAENEL, PRJB Tom GERBER, PEV
Santé publique et prévoyance sociale SAP (7)	Véronique CABRIO, PSA Jean-Pierre AELLEN, PSA <u>Antoine BIGLER, PSJB</u> Martine GALLAZ, PSJB Annelise VAUCHER, PBD Manfred BÜHLER, UDC Willy SUNIER, PRJB
Justice, affaires communales et affaires ecclésiastiques JCE (8)	Francis MEMBREZ, AHPDN Véronique CABRIO, PSA Antoine BIGLER, PSJB <i>Martine GALLAZ, PSJB</i> Pierre-André GEISER, UDC <u>Manfred BÜHLER, UDC</u> Paolo ANNONI, PRJB Jean-Jacques SCHUMACHER, PRJB

Police et affaires militaires POM Finances FIN (7)	Hubert FRAINIER, PDC <i>Daniel CHAIGNAT, AJU</i> Marcelle FORSTER, PSJB Manfred BÜHLER, UDC <u>Jean-Michel BLANCHARD, UDC</u> Willy SUNIER, PRJB Jean-Jacques SCHUMACHER, PRJB
Instruction publique INS (7)	Pierre MERCERAT, PSA Jean-Pierre AELLEN, PSA <u>Stéphane BOILLAT, AJU</u> Christophe GAGNEBIN, PSJB Pierre-André GEISER, UDC Jean-Jacques SCHUMACHER, PRJB <i>Tom GERBER, PEV</i>
Culture (8)	Daniel CHAIGNAT, AJU <u>Jean-René MOESCHLER, PSA</u> Hubert FRAINIER, PDC Stéphane BOILLAT, AJU Christophe GAGNEBIN, PSJB <i>Pierre-André GEISER, UDC</i> Annelise VAUCHER, PBD Paolo ANNONI, PRJB
Travaux publics, transports et énergie TTE (7)	<i>Francis MEMBREZ, AHPDN</i> Daniel CHAIGNAT, AJU Francis DAETWYLER, PSJB Christophe GAGNEBIN, PSJB Annelise VAUCHER, PBD <u>Jean-Pierre RÉRAT, PRJB</u> Tom GERBER, PEV

Gras souligné = présidence de la section

En italique = vice-présidence de la section (vacante pour la section SAP au 31.12.08)

Liste des séances plénières 2008

Plénium

N°	Date	Lieu	Salle
19	30.01.2008	Lamboing	Salle communale
20	27.02.2008	Bienne	Restaurant Romand
21	26.03.2008	Moutier	Sociét'Halle
22	23.04.2008	Malleray	Entreprise Affolter SA
23	28.05.2008	La Neuveville	Salle des Épancheurs
24	25.06.2008	Saint-Imier	Salle du Conseil de Ville
25	27.08.2008	La Neuveville	Salle des Épancheurs
26	24.09.2008	Tavannes	Aula de l'école primaire
27	29.10.2008	Tramelan	CIP
28	26.11.2008	La Neuveville	Home Mon Repos
29	17.12.2008	Court	Salle communale

Plénium commun CJB - CAF

N°	Date	Lieu	Salle
3	27.02.2008	Bienne	Restaurant Romand
4	29.10.2008	Tramelan	CIP

Statistiques sur la participation aux séances

Bureau	4 membres
Nombre de séances	11
Participants (moyenne)	3.6
Taux de participation	90.91%

Culture	8 membres
Nombre de séances	13
Participants (moyenne)	7.3
Taux de participation	91.35%

JCE	8 membres
Nombre de séances	5
Participants (moyenne)	6.2
Taux de participation	77.50%

ECO	8 membres
Nombre de séances	8
Participants (moyenne)	6.5
Taux de participation	70.31%

POMFIN	8 membres
Nombre de séances	10
Participants (moyenne)	6.5
Taux de participation	81.25%

INST	10 membres
Nombre de séances	7
Participants (moyenne)	8.0
Taux de participation	80.00%

SAP	7 membres
Nombre de séances	2
Participants (moyenne)	5.5
Taux de participation	78.57%
AEMO - 4 séances	

INS	7 membres
Nombre de séances	8
Participants (moyenne)	6.4
Taux de participation	91.07%

TTE	7 membres
Nombre de séances	5
Participants (moyenne)	6.0
Taux de participation	85.71%

Total des séances	69
-------------------	----

Liste des institutions culturelles bénéficiant d'une subvention annuelle

Institution	2008	2007	2009
Prix Bibliomedia, Lausanne	250		
Association des écrivains neuchâtelois et jurassiens	1'000		
AROLE - Association romande de littérature pour l'enfance et la jeunesse	1'000		
Union des chanteurs jurassiens	1'350		
ARTOS - Association Romande Technique Organisation Spectacle	2'000		
AGORA groupe d'animation, Tramelan	2'000	0	
Arts, Culture et Loisirs (ACL) Sonceboz-Corgémont	3'200	3'000	
FCMA - Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles	3'000	0	
Fondation Ankli pour le Martinet, Corcelles	5'000		
Fondation du Banneret Wisard, Grandval	5'000	0	
Centre de Sornetan	0	6'000	
Société des amis du théâtre (SAT) La Neuveville	6'000		
Regio'BD (Tram'labulle)	6'000		
Institut jurassien des sciences des lettres et des arts	7'500	6'000	
Atelier de Bruxelles	6'000		
CORODIS - Commission romande de distribution des spectacles	8'000		
Musée du Tour automatique et d'histoire, Moutier	9'000	0	
Jeunesses musicales de Suisse, stage à Sornetan	9'000		
Espace noir, Saint-Imier	10'000		
Fédération du Jura bernois des sociétés de théâtre amateur	10'500		
Musée de La Neuveville	12'000		
Associations des lanternes magiques du Jura bernois	13'000		
Centre d'animation La Neuveville	14'000		
Société Jurassienne d'Emulation	16'000		
Musée de Saint-Imier	17'000		22'000
Fédération jurassienne de musique (y.c. formation des jeunes musiciens)	18'000	16'000	
Café-théâtre de la Tour de Rive, La Neuveville	18'000		
Bibliothèque régionale de Tavannes	22'659	23'776	
Coopérative Le Royal, Tavannes	25'000	21'000	
CEJARE - Centre jurassien d'archives et de recherches économiques	25'000		
Bibliothèque régionale de Saint-Imier	32'088	28'640	
Bibliothèque régionale de La Neuveville	32'238	34'320	
Musée jurassien d'art et d'histoire, Delémont	35'000		
AJAC - Association jurassienne d'animation culturelle	35'000		0
Coordination jeune public (ex-AJAC)	0		60'000
Bibliothèque régionale de Moutier	34'238	34'398	
Atelier de gravure, Moutier	45'000		60'000
Mesures spéciales centres culturels régionaux	46'260	0	
Revue Intervalles, Prêles	60'000		
Centre culturel de la Prévôté, Moutier	67'500		
Centre de Culture et de Loisirs, Saint-Imier	72'500	65'000	
Fondation Abbatale de Bellelay	76'000		
Musée jurassien des Arts, Moutier	100'000	75'000	
Université populaire (Bibliobus)	110'553	99'539	
Mémoires d'Ici, Saint-Imier	193'800	191'900	195'700
TOTAL	1'216'636.00	1'106'173.00	

Bilan des objectifs 2007-2008

Résumé des objectifs des sections

Objectif	Réalisé	Part. réalisé	Pas réalisé	Commentaire
BUR : communication -> visibilité	x			Cf. Rapport annuel (CJB = autorité de référence)
BUR : communication -> ancien canton		x	x	Priorité mise sur la partie francophone ; présentations devant l'AG secrétaires communaux BE et BERNBilingue ; faibles échos médiatiques (Telebilingue, Biel-Bienne, BT)
BUR : réflexion sur bilinguisme			x	Etude statistique commandée et en attente de traitement – pas du ressort du Bureau (transmise à INST)
INST : au moins deux institutions communes	x			Jeunesse, statistique, égalité
INST : réflexion sur notion d'identité		x	x	Réflexion théorique gelée par manque de temps ; en pratique, la gestion du dossier de la justice des mineurs a permis d'élargir la notion d'identité à un domaine hors langue et culture
INST : participation accrue à la vie politique cantonale	x	x		Prises de positions sur un maximum de dossier cantonaux, même si pas spécifiques au JB (exemple : vote à 16 ans) ; contacts étroits et réguliers avec Directions et DAJ – objectif transversal
CULTURE : effervescence culturelle	x			Hausse des moyens budgétaires pour institutions et projets
CULTURE : concept culturel en lien avec les acteurs	x			Concept unanimement salué comme un document utile et important ; mise au point sur le rôle du CJB dans le cadre du débat sur la stratégie cantonale
CULTURE : rapprochement interjurassien – prise de position sur l'Office IJ		x		Soutien réiproque accru (exemple : Espace Les Halles) – discussions informelles sur Office IJ
INS : moyens de conseil et d'appui aux communes pour mise en oeuvre LEO		x		CJB est intervenu auprès de la COFRA pour demander de hâter l'information – cela a-t-il joué un rôle ?
INS : révision LEO 2012		x	x	Pas d'association directe mais définition selon les dossiers de lignes à suivre lors de l'élaboration future du projet, notamment dans le cadre de la prise de position sur la Convention scolaire romande
INS : oeuvrer à la création d'un CPJB	x			Rapport actuellement en consultation
INS : soutenir formation professionnelle	?	?	?	Objectif permanent – difficile à évaluer. Le dossier CPJB a pris le dessus

Bilan des objectifs 2007-2008

INS : HE-Arc Saint-Imier		x			Décision du COSTRA déc. 07 maintient le site de St-Imier
INS : mode de participation aux COSTRA		x			Phase de test en 2007 – modalités formalisées avec la Direction au printemps 2008
POM : M. Sport				x	Projet relancé le 16.9.08 en vue d'une concrétisation en 2009 (il avait été gelé le temps de l'entrée en fonction du chef OSSM La Neuveville)
POM : efficacité accrue gestion Fds de loterie		x			Cf. rapport annuel + conférence de presse du 5 juin 2008
ECO : concept de développement touristique IJ		x			Séances avec JbT et beco Tourisme. Feu vert accordé au projet le 24.9.08 (sous réserve de l'accord du plénum)
ECO : accompagner les projets économiques			x		Compétences du CJB limitées, mais mise en place d'une procédure pour être mieux associé aux décisions de l'ECO. 2007/08 = mise en place de la NPR -> projets pas encore mûrs pour décisions du CJB
ECO : mise en valeur du bois			x	x	Etat des lieux avec Division forestière -> pas d'intervention du CJB requise pour l'instant, attendre un projet concret
JCE : déléguée à la jeunesse		x			Fort soutien des communes
JCE : attractivité résidentielle du JB				x	Prise en compte dans diverses prises de position du CJB en tant qu'objectif permanent, notamment dans le cadre de la révision du plan directeur cantonal – par manque de moyens d'action directs, cet objectif a été abandonné en tant que projet particulier et a été remplacé par l'objectif « réforme judiciaire »
JCE (nouveau) : réforme judiciaire		x	x		CEX convaincu par les arguments du CJB en ce qui concerne la justice des mineurs - reste le débat au Grand Conseil, sur lequel le CJB n'a pas d'influence directe
SAP : groupe de travail AEMO		x	x		Bases consolidées – reste à finaliser le dépôt de la demande de projet-pilote
SAP : planification hospitalière				x	En attente des rapports finaux des groupes de travail IJ soins aigus et psychiatrie, qui étaient prévus plus tôt
SAP : réinsertion professionnelle et sociale			x	x	Impulsion et soutien donnés par le CJB au Groupement d'action sociale, qui se charge de l'état des lieux et remettra un rapport au CJB prochainement
TTE : recherche d'une solution pour liaison routière Vallon St-Imier -> CH romande		X	x		Groupe de travail intercantonal lancé. Solution à l'examen mais pas de garanties qu'elle sera satisfaisante
TTE : accompagner le projet d'assainissement des eaux		X			CJB associé au projet, dont le pilotage est confié aux communes

Bilan des objectifs 2007-2008

TTE : relais en matière de mobilité douce et TP		x	x	Prise en compte dans diverses prises de position en tant qu'objectif permanent (exemple : plan régional des transports)
Obj. interdisciplinaire : conférences régionales (INST-BUR)		x		Participation au groupe de travail sur les associations avec ARJB, co-animation groupe de travail sur les rapports CJB-CMJB
Obj. interdisciplinaire : francophilie de l'administration			x	Prise en compte dans diverses prises de position en tant qu'objectif permanent ; abandonné en tant que projet particulier par manque de temps

Liste des objectifs 2009-2010

Sections	N°	Objectifs
Bureau	1	Présenter le CJB aux groupes parlementaires
	2	Améliorer l'information transversale – étudier le modèle d'une conférence des présidents
	3	Améliorer la visibilité du CJB en tant qu'autorité subventionnante (logos, représentation, etc.)
INST	4	Contribuer à la réalisation d'au moins deux institutions communes ou autres formes de coopération
	5	Mieux intégrer le CJB à la prise de décision pour les institutions communes
ECO	6	Participer à la mise en place des projets intercantonaux de politique régionale (Arc jurassien des microtechniques, société de marketing pour deux destinations, etc.)
	7	Contribuer au succès des Olympiades des fromages de montagne
	8	Soutenir politiquement la Fondation rurale interjurassienne et servir de relais dans ses relations avec le canton de Berne
SAP	9	Concrétiser le lancement d'un projet-pilote AEMO (Action éducative en milieu ouvert)
	10	Définir avec la SAP des projets de collaboration intercantonale dans les domaines de la santé et de la prévention
	11	Etudier l'offre des prestations sociales dans le Jura bernois et faire de propositions d'amélioration
JCE	12	Contribuer à une mise en oeuvre de la réforme de l'administration décentralisée et de la justice respectueuse du statut particulier et des besoins du Jura bernois
	13	Remplacer la sous-commission de la jeunesse du Jura bernois par un organe ayant un statut définitif dans le cadre du CJB
	14	Proposer des mesures pour l'échange d'informations avec la future Préfecture du Jura bernois
POM-FIN	15	Participer à la création d'un poste de M. Sport et collaborer avec l'OSSM dans le but de renforcer la présence sur le terrain
	16	Mener une campagne d'information aux bénéficiaires potentiels des Fonds du sport et de loterie
	17	Assister la Direction POM et servir de relais des besoins du Jura bernois dans le cadre de la mise en place de la réforme de l'état civil

Liste des objectifs 2009-2010

INS	18	Niveau école obligatoire : dresser l'inventaire des services parascolaires existants dans le Jura bernois, dans le but de proposer des améliorations
	19	Niveau formation secondaire : contribuer à la création d'un CPJB avec direction générale unique et proposer des pistes pour la collaboration avec les voisins
	20	Niveau formation tertiaire : défendre la HE-Arc et son site de Saint-Imier, ainsi que les intérêts des étudiants bernois formés hors canton dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Convention intercantonale HES-SO
	21	Relations avec la COFRA : formaliser un document réglant les relations entre la Direction INS, le CJB et le CAF pour l'exercice des compétences de décision conjointes du CJB/CAF en matière de coordination scolaire dans le cadre de la Convention scolaire romande

+ CAF

+ CAF

Culture	22	Définir une position tenant compte des besoins du Jura bernois dans les dossiers CREA et Office interjurassien de la culture
	23	Décider d'une éventuelle mise en oeuvre des mesures du concept culturel « Prix du CJB » et « Fête des arts »

TTE	24	Activer la recherche d'une solution pour la liaison routière entre le Vallon de Saint-Imier et la Suisse romande, par le contournement sud-est de la Chaux-de-Fonds
	25	Développer une procédure de suivi actif du projet d'assainissement des eaux dans le Jura bernois
	26	S'engager en faveur des projets visant à développer les transports publics et la mobilité douce dans le Jura bernois (trains à rames sécables, nouveaux arrêts ferroviaires, etc.)

CAF - CJB	27	Conserver une offre de formation tertiaire à Bienne, en s'engageant pour le maintien et le développement du site bernois actuel de la HEP-BEJUNE
	28	Défendre les intérêts du personnel cantonal de langue française dans le cadre des projets de révision des directives concernant la représentation des langues officielles et la traduction dans l'administration centrale

Pilotés par le CAF

Conseil-exécutif
du canton de Berne
Postgasse 68
3000 Berne 8

La Neuveville, le 30 octobre 2008

Compétences de participation politique du Conseil du Jura bernois

Madame la Présidente du Conseil-exécutif,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Au cours de sa deuxième année de fonctionnement, le Conseil du Jura bernois (CJB) a mis un accent particulier sur la réflexion et l'information concernant l'exercice de ses compétences de participation politique. En tant que membres du Conseil-exécutif, vous en avez presque tous été informés directement dans le cadre de vos rencontres annuelles avec les sections du CJB correspondant à votre Direction, ou suite à des demandes de votre part. Nous vous remercions à ce propos de l'oreille attentive que vous nous avez prêtée, et des avancées qui ont ainsi pu être réalisées.

A ce stade, nous aimerions encore une fois informer le Conseil-exécutif dans son ensemble, à titre récapitulatif et dans le but de vous livrer notre appréciation concernant l'application de notre droit de participation politique. Pour rappel, les affaires sur lequel le CJB jouit de ce droit sont plus nombreuses que dans le cas de l'ancien Conseil régional. Selon la loi sur le statut particulier (LStP ; RSB 102.1) et l'ordonnance sur le statut particulier (OStP ; RSB 102.111), les Directions sont notamment tenues de demander l'avis du CJB :

- 1) sur toute affaire de la compétence du Conseil-exécutif (ou du Grand Conseil selon des critères précisés à l'article 31 LStP) et concernant spécifiquement le Jura bernois. Cela signifie que certains objets qui ne seraient pas soumis à participation s'ils étaient de la compétence de la directrice ou du directeur le deviennent automatiquement s'ils nécessitent un ACE ou un vote du Grand Conseil. Nous sommes conscients que cela concerne un nombre important de dossiers, dont une grande partie ne semble pas receler d'enjeu politique majeur. Toutefois, en systématisant cette pratique, vous vous assurez que, même si un dossier devait se conclure par une décision de l'autorité compétente contraire à vos intentions et aux intérêts du Jura bernois, vous n'encourez pas le reproche de n'avoir pas respecté les dispositions légales.
- 2) sur toute affaire de la compétence de la Direction répondant aux critères définis par l'article 19 OStP. Concernant l'alinéa 1, lettre a, vous constatez que le législateur a laissé une certaine marge d'interprétation puisqu'il précise que les décisions doivent être de portée générale ou revêtir une grande importance politique. Nous préconisons qu'en cas de doute sur cette notion d'importance politique, vous preniez contact avec le CJB pour définir si un objet doit plutôt lui être soumis ou non. L'alinéa 1, lettre b, concerne la

Direction de finances, responsable du personnel cantonal dans son ensemble, et ne laisse pas de doute quant à son interprétation. Pour ce qui est de l'alinéa 1, lettre c, il convient de rappeler ce qu'est une institution commune. La définition se trouve dans l'Accord-cadre portant sur la mise en place d'institutions communes, signés entre les cantons de Berne et du Jura. Une institution commune est « toute entité créée et exploitée en commun par Berne et le Jura ou entité des deux cantons partiellement mise en commun ». La définition précise que d'autres cantons peuvent être associés. Il faut entendre par là les institutions communes existantes, en voie de création ou qu'il est prévu d'étudier, qu'elles soient interjurassiennes ou plus étendues. Pour prendre quelques exemples d'institutions communes dépassant le cadre Berne-Jura, nous pouvons citer la HES-SO, l'école de police de Colombier, l'Unité territoriale IX pour l'entretien des autoroutes, le programme intercantonal de formation des secrétaires communaux, le projet BEJUNE pour les soins palliatifs, l'Arc jurassien des microtechniques, l'Observatoire statistique de l'Arc jurassien. Vous constatez que la liste est vaste et que toutes les Directions sont concernées par l'un ou l'autre dossier.

Nous ajoutons que le délai légal pour consulter le CJB est d'au moins 3 semaines, mais que nous pouvons aussi accélérer la procédure en cas d'urgence (OStP 21,3). L'avis du CJB doit ensuite être porté à connaissance de l'autorité compétente, dans une rubrique séparée (LStP 33, 2).

Nous précisons encore que la participation politique peut être l'occasion d'associer le CJB à un processus de réflexion dès que les premières intentions sont posées. Par exemple, une Direction qui envisage de lancer une réforme dans un domaine a tout intérêt à exposer ses intentions préliminaires au CJB, et éventuellement à l'associer au groupe de travail qui sera constitué, selon les besoins qui seront à définir dans le cadre de l'exercice de la participation politique.

La nécessité que nous avons ressentie d'apporter ces précisions ne doit pas masquer que le CJB est globalement satisfait des efforts déployés par chacun-e d'entre vous pour prendre en compte les changements intervenus avec la loi sur le statut particulier, même si on peut toujours améliorer les choses et que des oublis ou erreurs sont inévitables. Sans vouloir distribuer des bons et des mauvais points, nous nous permettons de vous signaler que la Direction de l'économie publique a établi un document de référence que nous vous remettons en annexe à titre d'information et, selon vos besoins, d'exemple pour une démarche comparable.

Nous nous réjouissons que les quelques précisions que nous apportons soient portées à votre connaissance en vue d'une meilleure prise en compte du droit de participation politique du CJB, et nous serions heureux qu'elles soient éventuellement relayées auprès des chefs d'Offices de vos Directions respectives. Nous joignons à cet effet un tableau récapitulatif de nos explications.

En vous souhaitant bonne réception de notre courrier, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente du Conseil-exécutif, Messieurs les Conseillers d'Etat, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :

Le secrétaire général :

Jean-Pierre AELLEN

Fabian GREUB

Copie : M. Schwob

Annexes : aide-mémoire sur les affaires faisant l'objet d'un droit de participation politique du CJB (fr.+all.), document établi par l'ECO et le CJB concernant les affaires à soumettre faisant l'objet d'un droit de participation politique

Conseil-exécutif
du canton de Berne
Postgasse 68
3000 Berne 8

La Neuveville, le 30 octobre 2008

Compétences de négociation du Conseil du Jura bernois

Madame la Présidente du Conseil-exécutif,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a récemment lancé une réflexion sur ses compétences dans le cadre des relations transfrontalières qui sont définies aux articles 27 à 30 de la loi sur le statut particulier (LStP). L'article 27, soit l'exercice des compétences de négociation avec les cantons ou régions voisins, hors le cas particulier du Jura où s'exerce le partenariat direct, a principalement retenu notre attention.

Cet article nous permet de traiter, pour les affaires de langue, de culture ou d'institutions communes, avec les unités administratives de nos voisins. Toutefois, cette compétence qui nous est octroyée n'est pas évidente à mettre en pratique. D'une part, le CJB, en tant qu'institution n'ayant pas d'équivalent en Suisse, peut difficilement entrer en contact de manière efficace avec des partenaires qui ne peuvent pas apprécier son rôle en le comparant à un modèle existant. D'autre part, dans l'exercice des relations intercantionales, les affaires se traitent de manière bien établie lors de rencontres entre Conseillers d'Etat. Il faut encore ajouter que ce domaine des relations intercantionales est particulièrement complexe, et que les décisions qui sont prises peuvent échapper, si l'on n'y prend garde, aux procédures habituelles pour associer le CJB par le biais de son droit de participation politique.

Nous aimerions pour cette raison informer le Conseil-exécutif de notre souhait d'être mieux associés à l'exercice des relations intercantionales. Une façon efficace est à notre avis d'intégrer le CJB aux délégations formées en vue des rencontres intercantionales, ainsi que la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) l'a fait dans le cadre d'une rencontre BEJUNE consacrée à l'Unité territoriale IX. Ainsi le CJB peut-il exercer de manière optimale son droit de participation, et en même temps se faire connaître de ses voisins en vue de futurs contacts. Il va de soi que cette manière de faire ne devait pas être systématique mais faire l'objet d'une discussion entre la Direction concernée et le CJB, de manière à défendre au mieux les intérêts du canton de Berne et du Jura bernois.

Nous prions donc le Conseil-exécutif de prendre connaissance de la présente demande adressée à chacun-e des membres qui le composent, et serions heureux si les Directions pouvaient la discuter avec les personnes responsables de leurs relations extérieures.

En vous souhaitant bonne réception de notre courrier, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente du Conseil-exécutif, Messieurs les Conseillers d'Etat, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :
Jean-Pierre AELLEN

Le secrétaire général :
Fabian GREUB

Copie : M. Schwob